

# De l'individuel au collectif

Un accompagnement individuel peut conduire à une réflexion collective sur les conditions de travail...

**APR2** est une Entreprise Adaptée (EA), spécialisée dans la récupération, le traitement et la valorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Le matériel collecté par l'entreprise est acheminé sur le site de Bonnières sur Seine, où il est réceptionné, pesé et trié par catégorie (unités centrales, ordinateurs, écrans, serveurs/baies, photocopieurs, imprimantes...) et par client. Il est ensuite dirigé selon sa nature vers différents ateliers de démantèlement « manuel ». APR2 emploie 49 salariés. Une intervention ergonomique a été sollicitée par le médecin du travail afin d'étudier le poste d'un salarié présentant des difficultés de santé au travail. Cette étude visait à définir les aménagements techniques et/ou organisationnels nécessaires à la compensation de la problématique de santé du

salarié, afin de favoriser son maintien en emploi... Une intervention qui a également permis aux autres salariés en poste de s'exprimer sur l'organisation et les conditions de travail.



**Interview**  
**Ophélie Godde**  
Responsable  
ressources  
humaines  
APR2

**« L'ergonomie a été notre porte d'entrée »**

**Agir Mag :** Quelles étaient les difficultés rencontrées par le salarié ?

**Ophélie Godde :** Notre salarié assure le démontage de déchets électroniques

lourds (distributeur automatique de billet, serveur, baie...). Il se plaignait de plus en plus régulièrement de ses lombaires et des épaules. Dans un premier temps, nous lui avons proposé de modifier son poste de travail à partir de ses observations. Le poste a donc été déplacé afin de faciliter l'acheminement mécanique des DEEE : plusieurs tables de démontage ont été installées et nous lui avons adjoint l'aide d'un autre salarié. Malheureusement, cette solution a vite montré ses limites. Aussi, nous avons demandé l'aide de notre médecin du travail...

**Agir Mag :** Quelles ont été les préconisations de votre SSTI ?

**O.G :** Nous avons convenu d'une visite dans nos locaux. L'ergonome s'est d'abord entretenu avec le salarié puis l'étude de poste a été menée. Des solutions très simples ont été trouvées et



mises en œuvre immédiatement avec le concours des autres salariés de l'atelier. Les tables de travail ont ainsi été alignées et placées de manière à pouvoir entrer un gerbeur électrique dans l'aire de travail du salarié. Nous avons également acheminé une table élévatrice qui facilite grandement le quotidien de notre salarié, il ne veut plus s'en séparer !

**Agir Mag : Vous avez aussi initié une réflexion collective. Qu'avez-vous fait ?**

**O.G :** Les salariés de l'atelier ont assisté à l'étude de poste de leur collègue et ont apprécié la démarche initiée. Aussi, avec notre Ingénieur QSE, Sébastien Simonin, nous avons décidé de l'étendre en interne et de modifier l'ensemble des implantations des postes de travail. Les tables de travail ont été rehaussées, les établis ont été répartis par pôle

*Les DEEE contiennent, pour l'essentiel d'entre eux, des produits dangereux (décret du 18 avril 2002). Mais la composition exacte des déchets manipulés n'est pas connue des opérateurs...*

d'activité... Nous cherchions un levier positif auprès des salariés pour instaurer une nouvelle politique de prévention et de sécurité au travail. L'ergonomie a été notre porte d'entrée !

**Agir Mag : Quel est votre premier bilan ?**

**O.G :** L'effet a fait boule de neige et les personnels administratifs entrent dans la démarche : les écrans s'élèvent, les lumières d'appoint se multiplient et les bureaux changent de place. Pour la mise à jour de notre Document Unique, nous procédons désormais par groupe de travail. Les salariés volontaires partagent leurs réflexions avec notre ingénieur qui fait ensuite évoluer nos supports de formation, nos affichages, l'évaluation des risques et le plan de prévention. Notre entreprise a beaucoup changé dans ses méthodes de travail depuis un an et aujourd'hui les premiers effets apparaissent, notre taux accident du travail baisse ainsi que l'absentéisme...



**Témoignage**  
**Samantha**  
**Bussy**  
Conseillère  
maintien  
en emploi  
Ergonome

**« Identifier les contraintes du poste »**

*« Le salarié est en charge du démantèlement manuel de matériels informatiques divers afin de trier leurs composants qui seront ensuite recyclés. L'intervention ergonomique a permis d'identifier les contraintes de son poste de travail pouvant être incompatibles avec son état de santé puis de réfléchir ensemble (salarié, médecin du travail, ergonome et DRH) aux solutions à mettre en place pour favoriser son maintien en emploi à long terme. Par ailleurs notre présence au sein de l'atelier et nos questionnements sur l'organisation de travail existante, ont également permis aux salariés en poste de*

*s'exprimer eux aussi sur leurs conditions de travail. En effet l'organisation au sein de cet atelier a récemment été modifiée avec le regroupement des établis des différents opérateurs travaillant au démantèlement (y compris du salarié concerné), dans un espace plus limité. Cette modification visait à faciliter la coordination des activités entre les opérateurs et à améliorer l'ambiance thermique de travail à leur poste. Un temps d'échange a été pris directement au sein de l'atelier pour identifier leurs difficultés et avancer de manière constructive. Ainsi les salariés ont pu réfléchir à une organisation cohérente de l'atelier permettant d'améliorer leurs conditions de travail. Aujourd'hui l'entreprise repense totalement cette organisation dans un objectif de prévention primaire ».*

## LES PRINCIPAUX RISQUES DE LA FILIÈRE DES DEEE

- Le risque chimique est particulièrement important dans la filière des DEEE car ces déchets peuvent contenir différents polluants. Par exemple, les tubes cathodiques et certaines lampes usagés contiennent du mercure. Les écrans plats en comportent aussi, ainsi que d'autres composés toxiques, dont certains sont cancérogènes. Les salariés peuvent être exposés lors du démantèlement des objets ou lors du tri des matières ;
- Le secteur est également confronté à la majeure partie des risques présents dans les entreprises artisanales ou industrielles : risques liés à la circulation dans l'entreprise, aux chutes de plain-pied, aux manutentions manuelles ainsi qu'aux risques de coupures...

INRS